

Par ces notes, empruntées au carnet d'un confrère, vous aurez l'idée du caractère et du ton de cette fête. Le succès a été complet, et la caisse a reçu plus de cent mille francs, dont quatre-vingt mille perçus dans la journée. Un assez joli denier, n'est-ce pas ?

Avant de se séparer pour ses vacances, le Sénat a voté soixante millions, payables en quatre annuités, pour être répartis entre les communes en vue de l'amélioration ou de la construction de leurs maisons d'écoles : plus l'emprunt d'une somme égale à partir de la même époque et pour le même objet. Ces sommes en dehors, bien entendu de celles portées au budget ordinaire de l'instruction publique. Vous voyez que l'on commence à sortir peu à peu de la stagnation intellectuelle où l'on laissait s'endormir les campagnes.

Il se prépare également un grand projet pour la réforme de l'instruction primaire. Une commission, composée de vingt-deux membres, et trois sous-commissions ayant terminé leurs travaux, M. Paul Bert, l'éminent membre de l'Institut, et député, présentera son rapport avant la fin de l'année.

Nous aurons de la sorte un système méthodique d'enseignement au lieu des mille méthodes empiriques qui existent.

Et puisque nous en sommes à l'enseignement, aux écoles, que je vous annonce la demande de la création d'un musée pédagogique, faite à la Chambre par notre ministre de l'instruction publique. Ce musée occuperait les salles de l'ancienne cour de cassation au Palais Royal.

L'on m'assure que, suivant une habitude de politesse internationale, les puissances exposantes offrent toujours à la nation chez qui a lieu l'Exposition, les objets de pédagogie et les produits exposés concernant l'enseignement.

Tout ce qu'ont envoyé les nations étrangères ainsi que la France, formerait le premier fonds de ce musée.

C'est ainsi que nous deviendrions possesseurs de vos maisons d'écoles, et que je pourrai, lorsque la nostalgie du Canada me prendra, aller rêver quelques minutes devant l'école du Plateau de Montréal, dont le modèle, fort bien exécuté, figure parmi les objets de votre exposition scolaire.

Le temps, à Paris, n'a pas varié depuis le commencement de mai ; il est invariablement mauvais ; les averse succèdent aux coups de soleil et réciproquement. L'on ne sait positivement à quel saint se vouer. Saint Médard lui-même perd de son crédit, car l'homme aimant à croire ce qu'il désire, commence à prétendre que saint Gervais est devenu plus puissant, et cela en vertu de cet ancien proverbe :

Quand il pleut à la Saint-Médard,
Il pleut quarante jours plus tard,
A moins que saint Gervais en soit beau,
Et ne tire Saint-Médard de l'eau.

Que le bon saint Gervais nous soit donc propice, car si cela continue, les récoltes souffriront beaucoup.

J'ignore si saint Médard jouit au Canada du crédit qu'il a en France, mais ici, dans nos campagnes, les paysans, lorsqu'il pleut ce jour, répètent en hochant la tête, ce proverbe aussi ancien que le premier que je vous ai cité :

Quand il pleut à la Saint-Médard,
Le quart des biens est au hasard.

Et, à propos de saint Médard, un mot de la rosière de Nanterre, que l'on a couronnée dimanche dernier, 9 juin ; car, au dire de la chronique, c'est saint Médard qui, en l'année 535, institua cette coutume au village de Salency, près de Noyan. La première rosière, c'est-à-dire la jeune fille qui remporta le prix de sagesse, fut la sœur du saint évêque. On voit que l'institution date de loin.

La rosière qui a été couronnée cette année est une jeune personne de dix-huit ans, une blanchisseuse, orpheline, qui consacre, depuis quelques années, le produit de son travail aux besoins d'une jeune sœur comptant une dizaine d'années, et à ceux d'une aïeule âgée de quatre-vingts ans. Mlle Alphonsine Moreau, telle est le nom de cette brave personne, a reçu, une fois la cérémonie religieuse achevée, et dans

une des salles de la mairie, la couronne de roses des mains de Mme la comtesse de Montblanc, qui lui a remis en outre 500 francs pour achat d'habillements et de bijoux, et 500 francs en argent.

M. Desjardins, membre de l'Institut, a prononcé le discours de circonstance.

Cette cérémonie donne lieu, chaque année, à une petite fête locale, où accourent un grand nombre de curieux parisiens, étrangers, et la foule des habitants des communes voisines.

Les fameux pompiers de Nanterre, la seule force militaire de l'endroit, doivent leur célébrité à cette fête, où ils apparaissent dans toute la splendeur d'un uniforme invraisemblable.

Chaque jour apporte avec lui son contingent de visiteurs illustres. La semaine dernière, c'étaient Philippe de Bourbon, neveu de l'empereur du Brésil, Don Pedro ; le comte et la comtesse de Flandre ; les princes Remier d'Autriche, Léopold d'Angleterre. Cette semaine, ce sont le prince Hassam, fils du Khédive d'Egypte ; le comte et la comtesse d'Eu ; aujourd'hui, c'est le Shah de Perse, qui nous arrive, venant de Berlin, et portant avec lui trente-six lourdes caisses de deux pieds et demi de long sur deux pieds de large, et un pied et quart de hauteur, remplies de pièces d'or et pesant quatre-vingts livres chacune. Le monarque, successeur de Cambyse, porte ainsi un porte-monnaie renfermant quatre millions trois cent vingt mille francs. Une jolie bourse faite par ses sujets !

Nous avons, en outre, une ambassade marocaine, une tunisienne ; l'ambassadeur chinois Kno-Sung-tao ; un jeune prince indien, maharadjah de Kuck-Bead ; l'ambassade annamite.

Tous ces dignitaires ont avec eux une suite nombreuse, de telle sorte que Paris ressemble, durant certaines heures, à une ville d'Orient, tant les costumes des pays du soleil abondent sur les boulevards. Mais, pendant que ces majestés exotiques arrivent dans nos murs, une autre majesté, la Mort, va venir visiter les Invalides, dans la personne de feu le maréchal Baraguey-d'Hilliers, qui vient de s'éteindre à Amélie-les-Bains, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. C'était le doyen des maréchaux de France, lesquels ne sont plus que trois : MacMahon, Lebeuf et Caurobert.

Simple sous-lieutenant en 1817, il avait eu le poignet gauche emporté à la bataille de Leipzig, devint capitaine et ensuite chef de bataillon sous la restauration, dans la garde royale. Il fit l'expédition d'Espagne et gagna le grade de lieutenant-colonel. En 1832, il devint commandant en second de l'École Saint-Cyr, puis général de brigade, commandant l'École. En Algérie, dès 1841, il était à Constantine lieutenant-général, puis en 1848, commanda la division militaire de Besançon. Il fut deux fois représentant du peuple : à la Constituante d'abord, et à l'Assemblée législative ensuite. Pendant la guerre de Crimée, ce fut lui qui commanda le corps expéditionnaire de la Baltique. A la paix, il devint maréchal de France, et se signala en cette qualité pendant la campagne d'Italie, au combat de Melegnano. Il fut aussi vice-président du Sénat sous l'empire.

C'était un brave soldat, un héros modeste, que ses blessures et une grave maladie retenaient loin des camps depuis quelques années. Ses funérailles auront lieu, ces jours-ci, aux frais de l'Etat. Le maréchal sera inhumé aux Invalides.

Malgré son âge avancé et ses infirmités, le maréchal aurait pu vivre encore quelque temps, sans l'erreur funeste dont il a été la victime. A ce sujet, voici ce qu'écrivit un correspondant d'Amélie-les-Bains au *Courrier de l'Aube* :

Depuis longtemps, le maréchal était fort malade. L'air pur d'Amélie le réconfortait un peu, mais le consumait petit à petit. Cependant, rien ne faisait pressentir une fin aussi prochaine. Il m'avait reçu avant-hier à sa partie de dames, et, bien que très-fatigué, il s'était montré fort gai. Aussi, avons-nous été fort surpris ce matin en apprenant cette fatale nouvelle, et l'avons-nous été encore plus quand nous avons su que le maréchal s'était presque tué lui-même par suite d'une méprise vraiment néfaste.

Sans s'en douter, il a confondu deux flacons, et s'est versé une grosse dose de morphine.

Depuis hier au soir, il dormait. On lui a administré un contre-poison ; rien n'a fait. A midi trente-cinq minutes, c'était fini.

Avois traversé cette fournaise du premier empire, pris part à cent batailles, livré mille combats, n'y laissant qu'un poignet, au début, et se donner involontairement la mort pour s'éteindre obscurément dans une chambre de valétudinaire ! On pense, malgré soi, devant de telles fins, à la parole de l'Ecclesiaste : " Vanité des vanités, tout n'est que vanité ! "

A. ACHUTRE.

LE JUBILÉ MUSICAL

Le soir du 24 juin, a eu lieu, en présence d'une foule de six à sept mille personnes, la distribution des prix dans l'ordre suivant :

Musiques indépendantes de seconde classe.

1er prix—Musique de Beauport, 563 points, \$300 et un drapeau.

2nd prix—Musique Hardy, Montréal, \$100 et un drapeau. 1ère mention honorable—Musique Ville-Marie, Hochelaga, 411 points, service en argent donné par L. J. Pelletier. 2nd mention honorable—Musique Ste-Cécile, Ottawa, 387 points, pot à l'eau en argent donné par Joseph Versailles, jr. 3me mention honorable—Musique de Longueuil, 355 points, plateau d'argent donné par J. A. Dupuis.

Musiques indépendantes de première classe.

1er prix—Musique de la Cité, 604 points ; le prix consistait de \$600 et un drapeau.

2nd prix—Treizième bataillon d'Hamilton, 560 points, \$400 et un drapeau.

1ère mention honorable—Septième bataillon de London, épergne présentée par A. Pilon, 551 points.

2nd mention honorable—Les Gardes à pied du Gouverneur, 536 points, beurrier en argent présenté par Henry Howison.

Première classe de musiques militaires.

1er prix—Les carabiniers Victoria, 610 points, \$600 et un drapeau.

1ère mention honorable—Treizième bataillon, Hamilton ; saucier et coupes en argent présentés par C. S. Brown, Hôtel Ottawa, 575 points.

2nd mention honorable—Les Gardes à pied du Gouverneur, Ottawa, saucier en argent présenté par MM. Paquette et Robert.

3me mention honorable—Batterie " B.," Québec, 568 points, sabre d'honneur présenté par MM. Lorge & Cie.

Ensuite vinrent quelques prix spéciaux : deux cornets à piston, un pot à l'eau en argent, etc., etc., donnés comme encouragements pour certains mérites particuliers de divers corps de musique.

Lorsque le premier prix des musiques indépendantes fut décerné au corps de la Cité, il y eut des murmures, des sifflets, mais ce fut une véritable tempête quand le premier prix des musiques militaires lui fut accordé. Les corps de musique anglais remirent avec indignation les drapeaux et les prix qu'ils avaient reçus.

Les journaux anglais ont cru devoir épouser la cause des corps de musique mécontents, et la question a presque pris les proportions d'une lutte nationale. D'un côté, on dit que le corps de musique de la Cité a obtenu par faveur les prix qui lui ont été donnés ; de l'autre, on soutient que, si les Anglais sont de si mauvaise humeur, c'est parce que le Jubilé Musical était une entreprise canadienne-française, et que c'est un corps de musique composé de Canadiens-français qui a eu les honneurs du concours.

Il n'y a pas de doute qu'il est regrettable que les deux premiers prix aient été accordés au même corps de musique ; mais les conditions du concours étant connues longtemps d'avance, les musiques militaires ayant permis aux autres corps de musique de concourir dans leur classe, il fallait en subir les conséquences. Toute la question est de savoir si le corps de musique de la Cité a réellement mieux joué que les autres musiques, et gagné honnêtement les deux prix qu'elle a obtenus. Si les juges avaient été divisés, si surtout la décision avait été rendue par une majorité composée de Canadiens-français ou de juges pris à Montréal, nous comprendrions les doutes et les mécontentements ; mais quand on sait que, sur cinq juges, il y en avait trois de la province d'Ontario et des États-Unis, et que la décision a été unanime, il faut bien reconnaître qu'elle n'a pu être inspirée par des préjugés de nationalité ou de localité.

Il n'y a pas de doute que les Anglais ont mis dans cette affaire la passion nationale qu'ils voient ailleurs, et qu'ils l'ont manifestée dès le commencement de l'entreprise. Il n'y a pas de doute non plus que certains détails de l'organisation laissaient beaucoup à désirer ; qu'on n'aurait pas dû augmenter le nombre des prix fixés d'avance, en y ajoutant des objets plus ou moins insignifiants. Mais l'organisation de ce jubilé en général fait honneur aux deux ou trois Canadiens-français qui l'ont entreprise ; ils ne sont pour rien dans le jugement qui a été rendu ; et ce sont, d'ailleurs, des hommes dont l'honnêteté est bien connue.

Quant au jugement lui-même, il porte toutes les garanties de l'impartialité, et nous sommes convaincu que, certains, comme ils devaient l'être, qu'en donnant les deux premiers prix au corps de musique de la Cité, ils provoqueraient une tempête de récriminations, ils n'ont pu agir que par esprit de justice, lors même qu'ils se seraient trompés.

MM. Lavallée et Gagnon ressentent profondément l'injure qu'on leur fait ; mais, depuis quelques jours, le sentiment public parmi les Anglais devient plus juste à leur égard.

Les mécontents vont avoir beau à se venger, car le corps de musique de la Cité lance un défi à tous les corps de musique qui ont pris part au dernier concours, et qui sont partis mécontents. Il mettra au concours les \$1,200 gagnés contre pareille somme. Le concours aura lieu dans une ville du Canada, quelle qu'elle soit, et les juges devront être tous des États-Unis. Aux corps de musique qui prétendent que leur habileté a été méconnue d'accepter ce défi, s'ils ont véritablement confiance en leur supériorité.

A une assemblée tenue au St-Lawrence Hall, la semaine dernière, M. Cousol, président du Comité du Jubilé, a donné des explications qui ont produit un excellent effet. Les juges vont tous être requis de publier leurs notes. L'un des juges, M. Crozier, de Belleville, prétend maintenant qu'il n'a pas donné son concours au jugement en faveur du corps de musique de la Cité ; mais M. Homier a affirmé que ce M. Crozier avait donné le même nombre de points à toutes les musiques, en disant qu'elles étaient toutes également bonnes.

L.-O. D.

Si étrange que cela puisse paraître, Naples a failli, sous Ferdinand II, voir une grève de lazaronnes, c'est-à-dire une grève des gens qui ne font rien. Le roi les protégeait un peu à cause de leur côté pittoresque.

Un jour, le premier ministre entre effaré au conseil.

—Sire, les lazaronnes demandent encore une distribution de maïs et une ration supplémentaire de macaroni !

—Ces horribles faibéants sont insupportables ! Toujours de nouvelles exigences !

—Sire, ils sont intraitables. Si on ne leur donne pas ce qu'ils demandent, ils menacent de travailler !!!

* * *

Pendant le séjour que fit à Londres le maréchal Soult, lors du mariage de la reine Victoria, l'ambassadeur français fut l'objet d'un acte de courtoisie charmant, de la part du duc de Wellington.

Le maréchal Soult dinait chez le ministre de la guerre d'Angleterre. Celui-ci, au moment où on allait se mettre à table, se dirigea vers le duc de Wellington, qui causait avec le maréchal.

—Monsieur le duc, fit le ministre de la guerre, je vous ai placé auprès de M. le maréchal Soult, pensant que cela pouvait vous être agréable.

—Certainement, répondit le duc de Wellington, car j'aime mieux être à côté de lui qu'en face.